

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN920

présenté par
M. Jacques, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« comme »,

insérer les mots :

« la relocalisation des moyens de production et des savoir-faire sur le territoire national, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à souligner qu'une politique de relocalisation de nos moyens de production et de nos savoir-faire est essentielle pour relever le défi de l'économie de guerre.